

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20121022

lie,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

- 8 OCT. 2020

Greffes
DIVISION MONE

N° d'entreprise : **0401 383 030**

Nom

(en entier) : **Cophana**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Chemin de la Reconversion (H-G) 11 7110 Hoedeng-Goegnies**

**Objet de l'acte : Transfert du siège social - changement de représentant du commissaire
remplacement d'un des administrateurs de Cophana SA et renouvellement
du mandat du commissaire de Cophana SA**

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la S.A. Cophana qui s'est tenu le 31 août 2020:

Résolution 4 – Transfert du siège social

Conformément au statut, le conseil d'administration décide de transférer le siège social vers l'adresse suivante : Chemin de la Reconversion (H-G) 11, 7110 Hoedeng-Goegnies.

Résolution 6 - Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède

Le conseil d'administration confère tous pouvoirs à chacun des administrateurs, à Madame Anne Vandoolaeghe et à Madame Charlotte Gillot, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataires aux fins de faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment:

- préparer l'assemblée générale,
- convoquer cette assemblée générale, y compris émettre une deuxième convocation au cas où elle ne pourrait se tenir sur première convocation,
- mettre les documents à disposition au siège social . . .

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la S.A. Cophana qui s'est tenu le 6 octobre 2020:

Résolution 1– Changement de représentant du commissaire

Le conseil d'administration de la Société a pris connaissance de la décision suivante prise par le commissaire de la Société:

Le représentant permanent du commissaire, la société coopérative à responsabilité limitée Deloitte Réviseurs d'Entreprises, dont le siège se situe Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem, sera dorénavant Julie Delforge en lieu et place de Eric Nys. Cette décision prend effet rétroactivement à partir de l'exercice comptable commençant le 1er avril 2019 est valable pour le restant du mandat du commissaire.

Résolution 2 - Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède

Le conseil d'administration confère tous pouvoirs à chacun des administrateurs, à Madame Anne Vandoolaeghe et à Madame Charlotte Gillot, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataires aux fins de faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue d'exécuter les résolutions qui précèdent, en ce compris le pouvoir de signer et de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/10/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la S.A. Cophana qui s'est tenue le 16 septembre 2020:

Résolution 7 - Remplacement d'un des administrateurs de Cophana SA

L'assemblée générale de Cophana SA constate que Mr. Alain Charlier a démissionné de son mandat d'administrateur de Cophana SA avec effet le 1er septembre 2020. L'assemblée générale de Cophana SA décide de nommer Mr. Arnaud Berken, né le 28 juin 1983 à Bruxelles et domicilié Parvis Notre-Dame 25 1400 Nivelles en tant qu'administrateur de Cophana SA, avec effet le 1 septembre 2020 et venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2023. Son mandat ne sera pas rémunéré.

Résolution 8 - Renouvellement du mandat du commissaire de Cophana SA

L'assemblée générale de Cophana SA constate que le mandat du commissaire de Cophana SA, Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'entreprises SC SCRL, vient à échéance lors de la présente assemblée.

L'assemblée générale de Cophana SA décide de renouveler le mandat du commissaire, Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'entreprises SC SCRL, pour une période de 3 ans prenant cours ce jour et venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2023. Cette société désigne Madame Julie Delforge, réviseur d'entreprises, pour la représenter et le charge de l'exercice de ce mandat au nom et pour le compte de Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'entreprises SC SCRL. Les émoluments annuels du commissaire sont fixés, pour toute la durée de son mandat, à 21.362 EUR.

Résolution 9 - Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède

L'assemblée générale de Cophana SA décide de conférer tous pouvoirs aux administrateurs, à Anne Vandoolaeghe et à Charlotte Gillot chacun agissant seul et avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de Cophana SA en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de Cophana SA auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de Cophana SA aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de Cophana SA, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Pour extrait certifié conforme.

Anne Vandoolaeghe